

PLANNING DES ANIMATIONS

MARS 2012



Mardi 13 mars

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Playmaïs : La première fleur du printemps

Mardi 20 mars

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : C'est le printemps ! Gommettes variées

Mardi 27 mars

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : L'arbre du printemps

Vendredi 30 mars

9h30-10h00

FESSENHEIM (Médiathèque) **ANIMATION ANNULEE**

« Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans



AVRIL 2012



Mardi 03 avril

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : A Pâques, qui apporte des œufs en chocolat ?

Mardi 03 avril

19h30

FESSENHEIM (Communauté de Communes)

Soirée créative pour les ass.mat. avec Caroline HORNSPERGER

Mardi 10 avril

9H30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Les oiseaux sont de retour : motricité fine

Vendredi 13 avril

9h30-10h30

FESSENHEIM (Médiathèque)

Conte animé pour les enfants : Le retour du Printemps

Mardi 17 avril

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Playmaïs : La fleur du printemps

Congés scolaires du samedi 21 avril au dimanche 06 mai 2012 inclus.

Fermeture du relais du jeudi 26 avril au mercredi 08 mai 2012 inclus.



MAI 2012



Vendredi 11 mai

9h30-10h00

FESSENHEIM (Médiathèque)

« Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans

Mardi 15 mai

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : Au printemps on bouge ! Psychomotricité

Mardi 15 mai

19h30

FESSENHEIM (Médiathèque)

Soirée-conférence : « Les enfants face aux écrans » avec Marie STIRNEMANN
Psychologue à l'Ecole des Parents et des Educateurs

Mardi 22 mai

9h30-11h00

FESSENHEIM (Périscolaire)

Atelier d'éveil : C'est bientôt la fête des maman

Mardi 29 mai

9h30-11h00

HIRTZFELDEN (Périscolaire)

Atelier d'éveil : La coccinelle du printemps : peinture sur galets

Vendredi 1er juin

9h30-10h00

FESSENHEIM (Médiathèque)

« Raconte-moi une histoire » livres et histoires animés pour les 0-3ans »



LE JOURNAL DU RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

N° 31

MARS-AVRIL-MAI 2012



2, rue du Rhin - 68740 - FESSENHEIM

Contact : Fabienne WASSMER

Tel : 03 89 48 62 30 - 03 89 62 40 86 (direct) - Courriel : f.wassmer@cc-essordurhin.fr

SOMMAIRE



- EDITORIAL
- INFOS UTILES
- INFOS RELAIS
- DOSSIER : « Il mord, pourquoi ? Comment réagir ? »
- PLANNING ANIMATIONS

Comment réagir face à la morsure ?



La morsure n'est jamais le résultat d'un défaut de surveillance des adultes car elle se produit la plupart du temps très rapidement et il est pratiquement toujours impossible d'arrêter le geste de l'enfant à temps.

Par contre, l'absence d'un réel accompagnement, d'une réelle attention à l'enfant peut conduire à ne pas faire cesser ces morsures.

Le rôle de l'adulte est d'abord de comprendre ce qu'expriment ces manifestations afin d'y répondre de manière adéquate.

Que faire face à un enfant qui mord ou a mordu ?

- ◆ **Garder son calme** : l'adulte ne doit pas devenir lui-même violent face à la violence de l'acte afin de ne pas déstabiliser encore plus l'enfant. L'enfant doit avoir toujours confiance en l'adulte qui s'occupe de lui et qui lui apporte la sécurité. Il est important d'éviter ainsi l'escalade de la violence.
- ◆ **En parler** : l'adulte va mettre des mots sur ce qui vient de se passer en commentant l'action, les raisons, les conséquences, toutes les émotions ressenties par les uns et les autres. Mais il est indispensable de rappeler la loi, l'interdit de faire mal, l'interdit de mordre quiconque, le dire d'un ton ferme, sans crier, sans violence verbale, ni physique, en se mettant à la hauteur de l'enfant pour requérir son attention. Lui assurer qu'il a le droit d'être en colère, triste ou fâché mais qu'il n'a pas le droit de faire du mal donc de mordre...
- ◆ **Lui offrir d'autres solutions** : l'enfant doit pouvoir extérioriser sa pulsion agressive d'une autre façon et l'exprimer dans des jeux. Il faut lui permettre de mordre dans autre chose (un objet spécifique à cette fonction, un doudou...) On peut confectionner une sorte d'animal avec des restes de tissus sur lequel l'enfant pourra se défouler. On peut aussi inciter les enfants plus grands à verbaliser ce qui se passe. Parler est toujours mieux que mordre. Proposer à l'enfant des jeux où l'enfant pourra extérioriser ses pulsions agressives : déchirer des feuilles, taper sur des établis, détruire des tours de construction.
- ◆ **Créer un environnement ludique riche** : il est important que les enfants puissent mettre de côté leurs pulsions agressives au profit des pulsions de jeu. L'aménagement des espaces de jeu doivent être riches de jeux variés et de qualité, intéressants et en nombre suffisant en fonction du nombre d'enfants présents.
- ◆ **Etre disponible et accompagner l'enfant dans ses jeux** : cela signifie que l'adulte doit pouvoir avoir un vrai regard sur l'enfant et avoir un langage approprié pour commenter ce qu'il fait. Accompagner l'enfant n'est pas uniquement le surveiller, mais c'est aller au-delà, c'est pénétrer avec lui dans son monde.

Il ne faut pas banaliser la morsure, comme une étape dans la vie d'un enfant, mais sans pour autant en faire trop...





Il mord... Pourquoi ?

E

lle revient fréquemment dans les

conversations entre parents ou entre professionnels, elle dérange, elle pose questions, elle est pourtant fréquente dans la petite enfance : la morsure... Mais pourquoi les enfants mordent-ils ?

La morsure n'a pas la même signification selon l'âge de l'enfant. Le bébé peut mordre pour plusieurs raisons, c'est une façon d'agir qu'il ne maîtrise pas toujours et dans tous les cas très pulsionnelle :

- ◆ Lors des poussées dentaires, il peut souffrir des gencives, il mord alors pour se soulager et ne fait pas forcément la différence entre l'anneau dentaire, le jouet ou toute autre personne à sa portée...
- ◆ Lorsqu'il découvre le monde, le bébé met tout à sa bouche (période de l'oralité). Lorsqu'il met les objets à la bouche et qu'il a des dents, il peut aussi les mordre ainsi que les doigts qui s'approchent...
- ◆ Il peut mordre en goûtant, la bouche donnant accès au sens du goût et de l'odorat, il peut mordre tout ce qui se trouve dans sa bouche pour pousser plus loin sa découverte sensorielle... même, et encore, les doigts qui s'y trouvent.
- ◆ Il peut mordre parce qu'il aime très fort, c'est sa façon d'exprimer ce sentiment, certains bébés peuvent ainsi mordre leurs parents.

Chez les bébés et les enfants plus grands, la morsure a souvent lieu lors des rencontres et des jeux entre enfants :

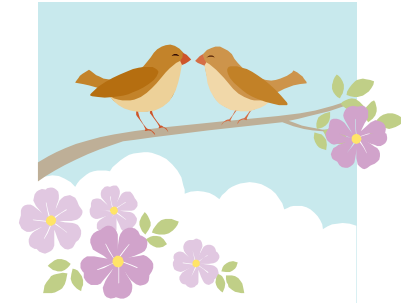
- ◆ Lorsqu'un enfant veut se saisir de l'objet que l'autre a dans ses mains, le bébé se défend en criant et en tenant très fort l'objet contre lui. Mais comme cela ne suffit pas toujours et qu'il est dans l'impossibilité de se servir de ses mains, il utilise sa bouche pour mordre et se débarrasser de l'autre enfant... A l'inverse lorsqu'un enfant veut prendre l'objet détenu par un autre enfant qui ne veut pas le lâcher, il le mord pour lui faire lâcher prise... Le conflit est aussi une façon d'entrer en relation avec l'autre.
- ◆ Lorsqu'il est frustré, l'enfant a encore du mal à se contrôler et peut être submergé par ses pulsions agressives, la morsure peut être une réponse à cet état. Certains enfants peuvent retourner cette pulsion d'agressivité contre eux-mêmes et se mordre...
- ◆ Lorsque l'enfant ne peut pas trouver d'autres moyens de communication, la morsure peut devenir un signal d'alarme afin d'attirer l'attention sur lui.

Généralement, la morsure est fréquente durant la deuxième année, elle disparaît la plupart du temps lorsque l'enfant arrive à s'exprimer avec des mots.

Source : *Le journal des professionnels de la petite enfance n° 74 - Janvier-février 2012*



EDITORIAL



Il est encore bien timide ce printemps... et semble ne pas vouloir se décider à apparaître.

Entre les derniers gros rhumes, les pharyngites, laryngites, otites sans parler des gastros entériques (ajoutons la varicelle ?..) qu'il va être bien accueilli ce printemps !

Ce sera le moment de secouer ce manteau de lassitude et de morosité et de sortir au grand air, redécouvrir les joies que nous apporte cette belle nature qui s'éveille.

Que ce printemps vous profite à tous, petits et grands !



INFOS UTILES



Dans sa délibération du 27 février 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer aux assistantes maternelles agréées de notre territoire une prime à l'installation et à l'ancienneté, selon les modalités ci-dessous :

Prime à l'installation :

- ⇒ **200 €** aux assistantes maternelles agréées qui débutent leur activité sur le territoire.
- ⇒ Aide à l'équipement nécessaire à l'exercice de leur profession
- ⇒ En complément de la prime à l'installation mise en place par la CAF selon certaines conditions (signature d'une charte d'engagement de 3 ans—information des disponibilités en renseignant le site mon-enfant.fr)

Prime à l'ancienneté :

- ⇒ Afin d'encourager la poursuite d'activité des assistantes maternelles agréées
- ⇒ Selon les modalités suivantes :

Ancienneté	Montant
5 ans	200 €
10 ans	300 €
15 ans	400 €
20 ans	500 €
25 ans	500 € (plafonné)

Date de prise d'effet : 1er janvier 2012—Renseignements au Relais 03 89 62 40 86

Rappel : L'assurance responsabilité civile professionnelle



Elle est obligatoire dès lors qu'un agrément est délivré pour exercer la profession d'assistant maternel. Les assistantes maternelles employées par des particuliers doivent souscrire cette assurance lorsque les parents leur confient leur enfant. Ces derniers ont le devoir de vérifier que le contrat a bien été souscrit.

Elles peuvent demander une extension de garantie à leur assureur de responsabilité familiale (contrat « multi risque habitation ») ou souscrire un contrat spécifique auprès de la société d'assurance couvrant déjà sa responsabilité familiale. Cette formule peut permettre d'éviter les problèmes pour le cas où il s'avérerait difficile de déterminer si l'accident ressort de l'activité familiale ou professionnelle.

Quelle que soit la formule choisie, il est recommandé de bien vérifier la nature et l'étendue des garanties proposées.

Domages matériels : les enfants confiés à l'assistante maternelle se trouvent sous sa surveillance et sa responsabilité. Les dommages causés par un enfant accueilli (vaisselle cassée, papier peint déchiré...) ne sont généralement pas assurables. Un remboursement ne peut être demandé aux parents puisque l'enfant est sous la responsabilité de l'assistante maternelle.

INFOS RELAIS



RETOUR SUR ANIMATIONS

- **Le 08 décembre 2011 :** La soirée d'information sur l'utilisation, les avantages, les inconvénients des couches lavables a été annulée par manque de participants. C'est bien dommage lorsqu'on sait que l'on utilise 4 000 à 4 500 couches jetables pour un enfant durant ses 2 à 3 premières années, qu'elles représentent environ 1 tonne/an de déchets non valorisables, l'utilisation de 4,5 arbres et de 120 m³ d'eau pour en extraire la cellulose, 2,5 kg de plastique obtenu grâce à 67 kg de pétrole brut et qu'elles vont mettre jusqu'à 500 ans pour se décomposer. Sans oublier que la production et l'utilisation de couches lavables permettrait de consommer 3,5 fois moins d'énergie et 2,3 fois moins d'eau que les couches jetables... **Ce thème mérite d'être proposé lors d'une autre soirée...**
- **Le 13 décembre 2011 :** Pétronille nous a accueillis à la Médiathèque de Fessenheim pour notre spectacle de Noël. Créé et mis en scène par les animatrices du RAM et de la Médiathèque, il a rassemblé un public de tout-petits captivés par l'histoire de cette petite fille qui est bien impatiente et trouve le temps bien long avant Noël... et pourtant, que de choses à faire avant Noël... 26 enfants et 18 adultes étaient présents et ont chanté Noël tous ensemble avant le traditionnel goûter en commun.
- **Les 16 et 23 février :** 8 assistantes maternelles ont pu revoir la pratique des gestes d'urgence avec la CFSS de Fessenheim durant deux soirées de 2h. Les voici à nouveau sécurisées sur ce qu'elles devront mettre en œuvre en cas d'accident ou de malaise.

ANIMATIONS ET FORMATIONS À VENIR

- **Le 24 mars 2012 :** 16 assistantes maternelles de notre secteur assisteront à la première journée départementale des assistants maternels du Haut-Rhin. Organisée en partenariat avec la CAF, le Conseil Général et le réseau RAM68 à la Fonderie de MULHOUSE, cette journée sera une vitrine de la profession et alternera conférence et ateliers.
- **Le 03 avril à 19h30 (locaux de la Communauté de Communes :** nous accueillerons à nouveau Caroline HORNSPERGER pour un atelier de création à destination des assistantes maternelles. Le thème en sera bien sûr le printemps prêt à entrer dans nos maisons. Veuillez vous inscrire par téléphone au Relais 03 89 62 40 86 jusqu'au 21 mars 2012 (places limitées).
- **Le 13 avril 2012 de 9h30 à 10h30 :** vous êtes invités avec les enfants pour un conte animé « Le retour du Printemps » à la Médiathèque de FESSENHEIM. Pétronille nous y accueillera ainsi que nos copains du multi-accueil Pirouette pour un joyeux moment de rêve. Inscription par tel. au relais 03 89 62 40 86 (avant le 05 avril 2012)
- **Les 22 ou 25 mai 2012 (date à confirmer) :** Conférence organisée avec l'Ecole des Parents et des Educateurs du Haut-Rhin sur un thème posant questions : « **Les enfants face aux écrans** ». Y seront abordés les problématiques liées à l'exposition des enfants aux divers écrans (télévision, ordinateurs, consoles ...) et leur répercussion sur les comportements et les apprentissages. Une invitation ultérieure vous parviendra mais les personnes intéressées peuvent déjà s'inscrire en téléphonant au Relais au 03 89 62 40 86.